

ÉTUDE DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE FINANCIERS

DATE - le 20 avril 1978

COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

le 31 mars 1976

COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD  
CANADIEN

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	COMMENTAIRES DE L'ORGANISME	COMMENTAIRES AU 31 MARS 1977	COMMENTAIRES AU 31 MARS 1978
<p>(ii) élaborer des procédures et politiques pertinentes en matière d'ouverture de crédit et surveiller leur application.</p> <p>Les procédures du bureau central en matière de facturation et d'informatique devraient être révisées de façon à prévoir:</p> <p>(i) la séparation, la définition et la description officielle des fonctions;</p>	<p>(ii) Une politique pertinente est à l'étude et devrait entrer en vigueur sous peu.</p> <p>(i) Les suggestions faites sont à l'étude. L'insuffisance de nos effectifs a freiné la mise au point de contrôles internes idéaux.</p>	<p>(ii) Les politiques et les procédures ont fait l'objet de révision, des instructions furent émises et un programme de relance fut entrepris.</p> <p>(i) Les nouvelles installations d'ordinateur permettront l'application de contrôles.</p>	<p>(i) suite</p> <p>On étudie actuellement, un système de paiement égalisé pour les services.</p> <p>(ii) Les politiques et les procédures de crédit sont rigoureusement observées.</p> <p>(i) Le nouveau système d'ordinateur n'a pas été mis en oeuvre. L'insuffisance de nos effectifs n'a pas permis la mise en oeuvre de niveaux de contrôle additionnels.</p>
<p>(ii) l'application de méthodes de contrôle informatique des données de facturation qui sont traitées.</p>	<p>(ii) L'obsolescence de l'installation informatique et sa faible capacité empêchent un plein contrôle du système existant. Un nouveau service d'ordinateur</p>	<p>(ii) Les procédures en voie d'application comprennent des contrôles. On prévoit la mise en oeuvre en mai 1977.</p>	<p>(ii) En raison de la ré-évaluation de l'installation informatique, toutes les propositions de vérification informatisée n'ont pas</p>